

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 11 juillet 2024.

### Ordre du jour :

- Bilan triennal de l'état du zéro artificialisation nette (ZAN) sur la commune,
- Modification du tableau des emplois,
- Virements de crédits,
- Bail appartement communal,
- APE : subvention exceptionnelle pour la journée à Paris « Ma classe au JO »,
- Comité des fêtes « La Touvière » : subvention pour le financement de l'orchestre pour le 14 juillet,
- Point sur le projet de logo,
- Circulation sens unique devant l'école,
- Cérémonie du 16 août 1944,
- Installation de barrières sur le chemin de la STEP,
- Point sur les travaux du four à pain,
- Divers.

A Chevrier, le 05 juillet 2024  
Le Maire,

---

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Agnès CUZIN, Maire.

Etaient présents : Régis BAUD, Jean-François CARREL, Cédric CHATELAIN, Stéphane CLAEYS, Evelyne CLERC, Agnès CUZIN, Virginie FONTAINE, Pierre GRANDCHAMP, Louis LAPRAZ, Audrey LEONARD, Kévin POUPARD, Thierry ROSAY.

Etait excusé : Claude REINHARDT,

Etaient absents : Xavier GAUD, Laetitia CHARLES.

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Evelyne CLERC est désignée comme secrétaire de séance.

#### **Approbation du compte-rendu de la séance du 06 juin 2024 :**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 06 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

#### **Bilan triennal de l'état du zéro artificialisation nette (ZAN) sur la commune (2024/07/01) :**

Madame le Maire expose que la loi Climat et Résilience, adoptée en 2021, a fixé à la France l'objectif d'atteindre la « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (ZAN) en 2020.

Pour concrétiser cette ambition par étapes, un objectif intermédiaire a été défini : réduire de moitié la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente.

L'ensemble des collectivités territoriales est concerné par la poursuite de cet objectif. Par conséquent, les stratégies d'évolutions des territoires doivent désormais inclure une attention particulière à la sobriété foncière. Elle doit être prise en compte dans l'ensemble des politiques publiques : le foncier est reconnu comme une ressource limitée, qui doit être répartie entre les différentes vocations possibles (logement, services publics, activités, agriculture, nature).

Dans le cadre de cet objectif, et comme le prévoit l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune doit produire et adopter en Conseil Municipal un rapport local de suivi de l'artificialisation des sols trois ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 22 août 2024. Ce premier rapport porte sur la période 2021-2023. Il est présenté en annexe de la présente délibération.

La présentation de ce rapport est l'occasion de porter le sujet de la sobriété foncière et de l'artificialisation dans le débat public local, de présenter la trajectoire en cours et de déduire collectivement le positionnement de Chevrier par rapport à cet objectif.

Ce rapport doit ensuite être à nouveau produit à minima tous les trois ans afin de mesurer et suivre la trajectoire réduction de l'artificialisation des sols sur le territoire.

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat et Résilience »,

Après avoir ouï l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport triennal de bilan du ZAN 2021-2023 tel que joint à la présente délibération.

#### **Tableau des emplois (2024/07/02) :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services à compter du 01 août 2024.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la commune somme suit pour tenir compte des besoins de plus en plus importants en personnels liés à une croissance constante de la population :

- suppression d'un emploi de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 25,09/35h,
- création d'un emploi de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 27,45/35h.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil municipal,**

- **DECIDE** : - la suppression d'un emploi de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 25,09/35h,

- la création d'un emploi de Adjoint d'Animation Territorial à temps non complet : 27,45/35h.

- **ADOPTE** le tableau des emplois figurant en annexe,

- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

#### **Budget général : virements de crédits n°02 (2024/07/03) :**

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le virement de crédits suivant :

<b>Articles</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses Positives</b>	<b>Dépenses Négatives</b>
204148	Subvention autres communes – bâtiments et installations	20 000 €	
2151	Réseau de voirie		20 000 €

**Location appartement communal (2024/07/04) :**

Madame le Maire informe l'assemblée que Madame Jacqueline MARCHAND a déposé une demande de logement pour un appartement communal dans l'attente de la reconstruction de son habitation sinistrée.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de louer l'appartement à Madame Jacqueline MARCHAND à compter du 20 juillet 2024,
- **FIXE** le loyer à 850 €/mois et les charges à 60 €/mois avec une régularisation en fin d'année,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail et les pièces annexes nécessaires à la conclusion de ce dossier.

**APE : subvention exceptionnelle pour la journée à Paris « Ma classe au JO » (2024/07/05) :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'APE pour le financement de la journée à Paris « Ma classe au JO ».

Après discussion, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une aide exceptionnelle d'un montant de 500 €.

**Comité des fêtes « La Touvière » : subvention pour le financement de l'orchestre pour le 14 juillet (2024/07/06) :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer une subvention au comité des fêtes afin de participer au financement de l'orchestre du 14 juillet.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de l'octroi d'une aide d'un montant de 600 €.

**Point sur le projet de logo :**

Suite à la séance du conseil municipal du mois de mai, Monsieur Claeys présente les deux propositions de logo du cabinet RG Stratégie & Création.

Après discussion, le Conseil Municipal opte pour la première proposition et charge Monsieur Claeys de faire le nécessaire auprès du cabinet.

**Circulation sens unique devant l'école :**

Madame le Maire expose que lors du conseil d'école du mois de juin, les enseignants ont demandé s'il était possible de mettre en place un sens unique devant l'école aux horaires de l'école.

Après discussion, le Conseil Municipal, relève plusieurs difficultés et souhaite prendre un temps de réflexion afin d'étudier la faisabilité de cette demande.

**Cérémonie du 16 août 1944 :**

Madame le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à la cérémonie du 16 août qui se déroulera à Valleiry.

**Installation de barrières sur le chemin de la STEP :**

Monsieur Stéphane Claeys informe le Conseil Municipal que suite à la mise en place des blocs de béton pour empêcher l'installation de campements illicites de gens du voyage, les camions qui souhaitent accéder à la STEP doivent passer par l'autre côté (route de Coligny) et sont obligés, pour repartir, de reculer sur le passage à niveaux, ce qui est très dangereux.

La CCG a proposé d'installer une barrière pérenne avec un système de cadenas permettant un accès limité aux seuls véhicules autorisés (CCG, agriculteurs).

Après discussions avec la CCG, le choix s'est porté sur une barrière en deux parties permettant aux piétons/cyclistes de circuler sans gêne.

Après discussion, le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur Claeys d'accomplir les formalités nécessaires notamment auprès du Conseil Départemental.

**Point sur les travaux du four à pain :**

Le montage du four sera terminé samedi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,  
Agnès CUZIN

Le secrétaire,  
Evelyne CLERC